

Free

FUUUUUUSION !

Depuis l'acquisition d'Alice par Free, peu de mouvements ont été opérés concernant les petites entreprises rattachées à la maison mère d'Alice.

Aujourd'hui les choses bougent et plusieurs changements ont eu lieu. Tout d'abord concernant la filière «entreprise» de Telecom Italia, baptisée tout simplement Telecom Italia Entreprise, elle devient désormais... **Iliad Entreprise**.

La création de cette nouvelle entité permet au groupe Iliad, de renforcer sa présence dans ce secteur davantage tourné vers un public de professionnels. Les entreprises ne pouvaient auparavant s'appuyer que sur Iliad Telecom pour la voix et Online.net pour l'hébergement de contenu.

Deuxième mouvement, le transfert du service d'hébergement d'Alice vers les serveurs de Free. Il fut un temps où ce service était assuré chez Alice par Chez.com, le site reprend donc vie aujourd'hui, en reprenant ce qui a fait son succès auparavant (la gratuite), tout en accueillant les améliorations de Free (espace de 10 Go, PHP5 et MySQL). Selon Free, «un abonné aura tout ce qui est nécessaire à la réalisation de son site Web».

Enfin troisième changement, la vente d'Intercall à la société Financière LR, pour un montant estimé à 1,14 millions d'euros. Cette petite société appartenant avant au groupe Liberty Surf, était spécialisée dans les cartes prépayées (sous la marque Sparkle) et dans la téléphonie mobile (Horizon Mobile). Le même Horizon Mobile détenait une licence MVNO auprès de Bouygues Télécom...

Source : **Echos du Net**

Free

NE MORDEZ PAS À L'HAMEÇON !

Même si le sujet a déjà été abordé, certaines attaques d'un type particulier sont lancées de manière plus vive contre les Freenautes ces derniers temps.

Il s'agit encore de la méthode du phishing. Méthode qui rappelons-le, consiste pour le pirate, à se faire passer pour un organisme important (eBay, Paypal, votre banque, ou ici votre FAI), en vous envoyant un mail depuis par exemple «security@free.fr», un mail très bien fait, à priori important, qui vous indique généralement que suite à un problème informatique, l'entreprise plagiée a besoin de votre identifiant et de votre mot de passe...



Sur le mail, un lien souvent vous renvoie vers une page Internet, qui ressemble comme deux gouttes d'eau au vrai site. Souvent il s'agit de la page d'identification. Cette page est en faite une copie pure et simple, seul l'hébergement change, d'ailleurs, c'est en lisant correctement l'adresse exacte de la page sur laquelle on tombe, que l'on s'aperçoit par sa longueur ou son incohérence, qu'il s'agit d'une fausse.

Même un amont, le mail envoyé peut comporter certaines fautes d'orthographe ou de syntaxe, faute au traducteur linguistique du pirate qui aurait mal fait son travail.

Depuis plusieurs semaines, Free est directement touché puisque de nombreux «faux» mails sont parvenus jusqu'aux boîtes aux lettres des Freenautes. Vigilance donc !

Et retenez simplement que comme de nombreux grands organismes qui possèdent vos données parfois très personnelles, jamais Free ne vous demandera de lui fournir votre mot de passe.

Enfin, pour ceux qui se demanderaient quel intérêt a le pirate à faire de faux mails et de faux sites, pensez à tout ce qui est disponible dans votre interface. Vos coordonnées personnelles, votre RIB, mais ce n'est pas tout, le pirate pourrait avoir accès à la boutique. Et commander pour vous, des câbles de toutes sortes, des clés USB Wifi ou encore des Freepugs... Tout cela prélevé directement sur votre prochaine facture... Parlez-en autour de vous et soyez prudents !

Source : <http://www.universfreebox.com/article6709.html>

Téléphone mobile

L'ARCEP A TRANCHÉ

Le bilan de Paul Champssaur, Président de l'ARCEP, dont le mandat s'arrêtera le 1er janvier, n'aura pas été si catastrophique. Faute d'avoir réussi à intégrer un quatrième opérateur mobile en France, il aura en fin de mandat, malgré les fortes pressions des opérateurs, réussi à baisser de moitié en deux ans, le prix de la terminaison d'appels mobiles.

C'est mardi, que la décision finale a été prise. La terminaison d'appel représente le prix que paie l'opérateur d'un client appelant, à l'opérateur du client appelé.

A partir du 1er juillet 2009, Orange et SFR ne récolteront plus que 4,5 centimes par appel sur leur réseau, une baisse de 31% par rapport aux précédents tarifs. Bouygues de son côté, arrivé plus tard sur le marché, verra une réduction de 29%, à 6 centimes par appel. Un an plus tard, au 1er juillet 2010, ces prix baisseront davantage, à respectivement 3 et 4 centimes, une baisse de près de moitié par rapport à aujourd'hui !

Une très bonne nouvelle pour le consommateur qui verra apparaître des offres plus attractives, Orange et SFR de leur côté, crient au scandale. Elles ont déjà menacé l'ARCEP de saisir le Conseil d'Etat...

Source : **Les Echos**